

SAONE-ET-LOIRE / SITE INSCRIT n°8

PROMENADE DES MARBRES A AUTUN

Commune : Autun

Localisation géographique : Autun

Date de l'inscription : 25 mai 1937



FICHE D'IDENTITE DU SITE

Intitulé de l'arrêté d'inscription :

Promenade des Marbres à Autun

Modalités de l'inscription :

Arrêté du Ministre de l'instruction publique sur proposition de la commission départementale des sites

Statut de propriété au moment de l'inscription :

Propriété publique

Superficie :

2 ha

Qualification du site :

Site naturel urbain

Caractéristiques intrinsèques : promenade plantée urbaine

Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:

Site d'intérêt paysager et historique régional

Autres protections (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé)

Non

Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)

Non

Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels

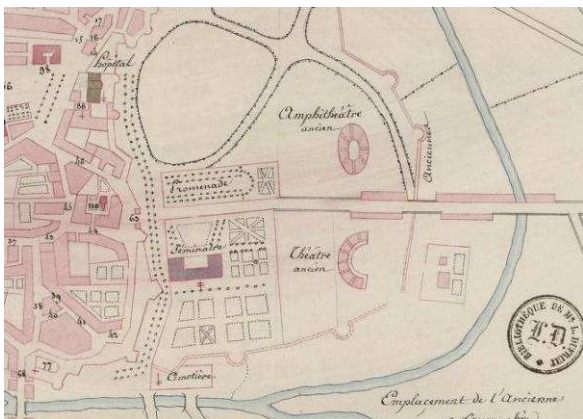
Sans objet

Autre

Ville d'art et d'histoire

CARACTERISTIQUES DU SITE

La promenade des Marbres, située à l'intérieur de l'ancienne enceinte romaine d'Augustodunum, a été aménagée par la ville d'Autun au milieu du 18^{ème} siècle en limite de l'ancienne enceinte du 16^{ème} siècle, à l'entrée est de la ville par la grande route d'Autun à Lyon.



Plan de la ville d'Autun et de ses faubourgs - 1830



Elle se présente comme une longue esplanade composée de deux allées encadrées par des alignements d'arbres plantés sur des parterres engazonnés.



SON ENVIRONNEMENT

La promenade des Marbres fait face au sud (avenue du 2^{ème} Dragon) à l'ancien séminaire construit au 17^{ème} siècle par Daniel Gittard, inscrit au titre des monuments historiques et dont les jardins ont été dessinés par Lenôtre. Ses abords nord (avenue Jules Basdevant) sont constitués par un ensemble d'immeubles construits dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle.



SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site

Espace public piétonnier, entrée de ville.

Etat du site

Les alignements d'arbres ont été maintenus, en revanche, les parterres engazonnés ne sont pas en bon état.



Autant l'avenue du 2^{ème} Dragon et les jardins de l'ancien séminaire, aujourd'hui lycée militaire, constituent avec la promenade des marbres un ensemble paysager très patrimonial, autant les abords nord de la promenade ne présentent pas une qualité urbaine et paysagère digne de ce site : stationnement envahissant au pied des arbres, présence d'un supermarché en limite de la promenade...



RECOMMANDATIONS DE GESTION

- **Promenade**

Maintien et entretien des alignements d'arbres, réhabilitation des parterres engazonnés.

- **Abords**

Protection de la qualité paysagère remarquable de l'avenue du 2^{ème} Dragon et de ses abords: accotements enherbés, murs de soutènement, alignements d'arbres, jardins.

Amélioration de la qualité paysagère et urbaine de l'avenue Jules Basdevant : espaces de stationnement, voirie, parking et abords du supermarché.